

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 24 JUIN 2026

15- Objet : URBANISME – FEDERATION DES SCoT – DESIGNATION DES REPRESENTANTS **N° Ordre : DE-090-2026**

Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président

Nomenclature : 5.3.4 Désignation de représentants - autres

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à l'Espace Simone Veil de Lavardac, après convocation régulière du Président du 17 juin 2026, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (48 jusqu'au point 08 puis 49) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mmes Valérie TONIN, Aurélia BONA et M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Anaïs BOSIO et M. Christophe SANS

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : Mme Pascale DOUCET-SAVARY (à partir du point 09) et M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : -

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Samuel LARIGALDIE

Lasserre : Mme Diane ROUX-DELAGARDE

Lavardac : Mmes Isabelle SALIS, Hélène DEMESTE et MM Ludovic BIASOTTO, Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : Mme Anne LAVERNY et M. Jean-Louis CARLESSO

Moncaut : Mme Danièle RUFINO

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jérôme BONNE, suppléant

Montesquieu : M. Patrick FERRI

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRES-SOLANO, Marie-Ange PRADO et MM Daniel ESSERTEL, Hugues DAVID, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE, Jean-François TUFFERY, Manuel VICENTE

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. François DUPRAT

Réaup-Lisse : M. BARRAULT Kévin, suppléant

Saint-Pé-Saint-Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Alain BELLO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : M. Jérôme MOUCHET

Membres absents ayant donné procuration (3 jusqu'au point 08 puis 2) :

Feugarolles : Mme Pascale DOUCET-SAVARY (jusqu'au point 08) à M. Jean-François GARRABOS

Nérac : Mme Najet EL KHAIRI à Mme Edith BUSQUET, MM Serge ARNAUNÉ M. Nicolas LACOMBE

Membres absents excusés (3) :

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT, suppléé par M. Jérôme BONNE
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE, suppléé par M. BARRAULT Kévin

Membres absents non excusés (1) :

Francescas : Mme Joannie CARRERE

Secrétaire de séance : M. Nicolas LACOMBE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 53

Présents : 49

Absents : 6

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 2

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence « Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les élections municipales de mars 2026 et par voie de conséquence le renouvellement de l'assemblée du conseil communautaire ;

Vu le renouvellement du conseil communautaire, installé lors de la séance du 22 avril 2026 ;

Considérant l'adhésion d'Albret Communauté à la fédération des SCoT ;

La Fédération des SCoT a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT avec un objectif double, mettre en réseau, capitaliser les expériences de chacun et participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire.

En qualité d'adhérent à cette fédération, Albret Communauté doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour participer à l'assemblée générale de la Fédération des SCoT.

Le délégué titulaire désigné aura l'opportunité de se porter candidat au conseil d'administration de la fédération, dont le renouvellement est prévu courant novembre à Angers.

Monsieur le Président précise qu'au-delà de cette représentation, Albret Communauté participera à la conférence technique, constituée de chacun des représentants techniques des adhérents, par le biais du responsable du service urbanisme.

Par ailleurs, comme prévu par le code de l'Énergie, un Comité Régional de l'Énergie (CRE) a été mis en place en 2023 en Nouvelle-Aquitaine. Ce comité est co-présidé par le préfet de région et le président de la région. Il est composé de 45 membres répartis en 5 collèges : Etat, Région, Collectivités, professionnels et associations.

Ce comité donne des avis sur certains sujets liés à l'énergie : territorialisation des objectifs nationaux de la PPE, zones d'accélération des EnR (ZAE nR), SRADDET.

Il se réunit au moins 2 fois par an. Suite aux élections municipales et communautaires, le collège "collectivités" doit être actualisé, et depuis 2023, deux places sont attribuées aux représentants des SCoT. A ce titre, la fédération des SCoT a lancé un appel à candidature.

Le Président propose que le délégué titulaire d'Albret Communauté soit candidat pour l'une des deux places attribuées aux représentants des SCoT

Considérant les modalités de désignation visées par l'article L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT,

Monsieur le Président rappelle que l'organe délibérant peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- **De ne pas procéder** aux désignations par un vote à bulletin secret ;
- **De désigner** les membres suivants pour représenter la Communauté de Communes à l'assemblée générale de la fédération des SCoT :
 - M. Alain Lorenzelli, titulaire
 - M. Hugues David, suppléant.
- **De confirmer** la volonté d'associer un technicien d'Albret Communauté, en la personne du responsable du service urbanisme, pour participer à la conférence technique.
- **De proposer** le délégué titulaire, comme volontaire pour l'appel à candidature afin de siéger à la CRE régionale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Nicolas Lacombe
Secrétaire de séance



Publication le : 03 JUL. 2026